

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 11 MARS 2021

**L'ILR LANCE UN SONDAGE SUR LA VALEUR D'UN APPROVISIONNEMENT ÉLECTRIQUE SANS
INTERRUPTIONS**

L'idée de ce sondage, lancé par l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), est de connaître le montant que les clients seraient prêts à payer pour éviter une interruption de l'approvisionnement en électricité. Le questionnaire sera clôturé le 2 avril 2021.

La majorité de l'activité économique dépend, au moins dans une certaine mesure, de l'électricité. Bien que l'électricité soit fournie avec un degré élevé de fiabilité dans toute l'Europe, des interruptions peuvent survenir et engendrer des coûts très élevés pour la société. Cependant, maintenir un niveau élevé de sécurité d'approvisionnement est également très coûteux et aucun système ne peut jamais être sécurisé à 100%.

Le coût de l'énergie non distribuée (Value of Lost Load – VoLL) accorde une valeur à la perte d'activité socio-économique qui se produit lorsque l'électricité n'est pas fournie aux consommateurs. Il est utilisé pour mesurer les avantages marginaux de l'amélioration du niveau de sécurité de l'approvisionnement en électricité.

Le questionnaire s'adresse à la fois aux ménages et aux entreprises. Il permet de demander l'avis sur le montant que les clients seraient prêts à payer pour éviter une interruption de l'approvisionnement en électricité. Le questionnaire reste ouvert jusqu'au 2 avril 2021. Aucune information sur votre identité n'est demandée.

Les réponses des sondés servent à alimenter le processus de détermination des critères de fiabilité de l'approvisionnement électrique mis en place conformément au Règlement (UE) 2019/943 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 sur le marché intérieur de l'électricité.

Les réponses sont importantes, car elles permettent de déterminer combien nous sommes prêts, en tant qu'économie, à payer pour une alimentation électrique la plus sûre possible, et donc à financer notamment, en cas de besoin, de capacités de réserves en dehors du marché. Le consommateur contribue ainsi à une meilleure intégration des systèmes électriques dans le marché germano-luxembourgeois et dans les autres États membres de l'Union européenne.

Pour en savoir plus

Accès vers le sondage en langue française et en langue allemande :
<https://web.ilr.lu/FR/Particuliers/Electricite/VOLL>

Contact Presse presse@ilr.lu

Tél. + 352 28 228 555

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques. L'ILR est également le point de contact unique pour le Luxembourg et l'autorité compétente en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information couvrant notamment les secteurs suivants : Énergie, Transports, Santé, Fourniture et distribution d'eau potable et Infrastructures numériques ainsi que les services numériques.

